

42/2010

SORTIE DE DEUX BIENS DE L'ACTIF DE LA COMMUNE

M. RAGU présente le rapport.

Les nouvelles instructions budgétaires et comptables M14 ont rendu obligatoire la tenue de l'inventaire du patrimoine de la commune. Les informations relatives aux entrées et sorties du

patrimoine (cession, destruction, réforme...) doivent être transmises par l'ordonnateur au comptable.

La circulaire NOR MCT/B/05/10036/V du 31 décembre 2005 relative aux modifications budgétaires et comptables a simplifié les modalités de sorties d'immobilisations : la mise à la réforme d'un bien est devenu une opération d'ordre non budgétaire. L'ordonnateur transmet simplement les informations au comptable afin de mettre à jour l'état de l'actif.

Sur l'état de l'actif de la commune d'Etréchy figurait 2 biens qui ont fait l'objet d'une procédure de réforme et doivent donc être sortis de l'inventaire :

- Imprimante DATAPRODUCTS 8070-PLUS + 3 écrans référencés sous le numéro 33 et acquise en 1992 pour un montant de 7 937.32 €
- Imprimante HP référencée sous le numéro C99025 et acquise en 1999 pour un montant de 514.79 €

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à sortir de l'état de l'actif de la commune les biens référencés sous le numéro 33 pour 7 937.32 € et le numéro C99025 pour 514.79 €.

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu la nécessité de mettre à jour l'actif de la Commune,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE, le Maire à sortir de l'état de l'actif de la Commune les biens référencés sous le numéro 33 pour 7 937.32 € et le numéro C99025 pour 514.79 €.